



CALENDRIER 2012

CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE



JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

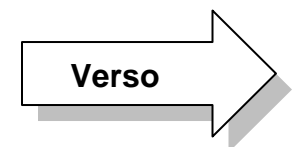
OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Légende – Cueillettes

- Ordures ménagères
- Recyclage
- Cueillettes des RDD





CALENDRIER 2012 CUEILLETES DES ORDURES ET DU RECYCLAGE



Recyclage

En 2012, il n'est pas encore obligatoire d'avoir un bac pour le recyclage, par contre si le recyclage est mis dans un sac celui-ci doit être transparent. Pour les personnes intéressées, des bacs sont disponibles au bureau de la municipalité au coût de :

64 litres : 15 \$
240 litres : 75 \$
360 litres : 95 \$

Ordures et encombrants

La cueillette des encombrants, tels les appareils ménagers, les meubles usagés et les réservoirs à eau chaude se fait de porte-à-porte, la même journée que la cueillette des ordures ménagères.

Toutefois pour disposer des résidus de gazon, des déchets de jardinage, des branches et des feuilles, des journées d'ouverture du terrain municipal sont prévues deux fois l'an ou en prenant rendez-vous avec la municipalité sur semaine. De plus, vous devrez en disposer dans des sacs en papier ou en vrac et aller les porter au garage municipal. Dorénavant, tous ces résidus ne seront plus ramassés et des amendes seront imposées à ceux et celles qui les laisseront en bordure de la route.

Compost

Il vous est possible de disposer de votre compost domestique dans les bacs prévus à cet effet aux endroits suivants :

Le garage municipal : 139, rue Principale

La caserne : 45, rue Boucher

Le centre communautaire : 31, rue Coursol

Le terrain de l'ancien hôtel-de-ville (terrain Vacant) : 89, rue Principale

Des composteurs domestiques sont disponibles au coût de 84 \$ au bureau de la municipalité.

Matériaux de construction

En aucun temps, des matériaux de construction ne seront ramassés. Vous pouvez en disposer aux endroits suivants :

Centre Éco-Recyc
284, chemin Tour-du-Lac
Lac Simon (Québec) J0V 1E0
Tél : (819) 428-3243

Transport RLS
108, rue Papineau
Papineauville (Québec) J0V 1R0
Tél : (819) 427-6427

Résidus domestiques dangereux (RDD) et appareils électroniques

Les cueillettes de RDD se font au garage municipal deux fois par année. Lors de ces journées, il vous est possible de disposer de vos contenants de vieille peinture, solvants, huiles usées, dont les huiles végétales, piles et autres résidus domestiques dangereux (RDD). Aussi, sont acceptés les tubes fluorescents, lampes fluo compactes et les appareils électroniques.

Vous pouvez également disposer des déchets de jardinage, de branches, de résidus de gazon et de feuilles lors de cette journée.

Veillez noter cependant que les batteries d'auto, les pneus et les matériaux de construction ne sont pas acceptés.

Cendres

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de disposer de vos cendres au garage municipal dans le réservoir prévu à cet effet. Par mesure de sécurité, veuillez vous assurer qu'il ne reste aucun tison dans les cendres.

Les bacs de recyclage et de compostage sont vendus au prix de revient.